



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2024**

DELIBERATION N°13 - DCM-20240918-13

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 16
Votants : 27
Pour : 27
Contre : -
Abstention : -

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix-huit septembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 12 septembre 2024

Membres présents :

M Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, M José DOS SANTOS, Mme Laurence GUYONNIE, M Patrick ACEDO, M Jean-Pierre CAZAUX, Mme Simone PUYO, Mme Catherine DUFOUR, M Éric DEITIEUX, Mme Céline DOS SANTOS, Mme Marie-Ange THEBAUD, Mme Hélène ETCHENIQUE, M Jérôme RANCE, M Frédéric BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

Mme Sandrine DARRIGUES donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR
M Jean-Marie GUTIERREZ donne pouvoir à M Jean-Pierre CAZAUX
M Jean-Pierre ALPHA donne pouvoir à Mme Laurence GUYONNIE
M Christophe MARTIN donne pouvoir à Mme THEBAUD
M Xavier BAYLAC donne pouvoir à M. Francis GONZALEZ
Mme Alexandra VALETTE donne pouvoir à Mme Monia ÉVÈNE MATEO
Mme Catherine DUPIN donne pouvoir à Mme Marie-José ROQUES
M Alain DARTIGUES donne pouvoir à Éric DEITIEUX
M Dominique LAVIGNE donne pouvoir à Mme Hélène ETCHENIQUE
Mme Jennifer WEBER donne pouvoir Mme Céline DOS SANTOS
M Jonathan DARRIGADE donne pouvoir à M Gilles LASSABE

Membres excusée : Mme Martine BECRET

Membre absent : B. GERY

Secrétaire de séance : Madame Laurence GUYONNIE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14 octobre 2021, le conseil municipal a approuvé la constitution d'une Société Publique Locale des Pyrénées Atlantiques, et a décidé de devenir actionnaire de manière à bénéficier d'une offre globale en termes :

- d'aménagement du territoire en espace urbain, rural ou naturel.
- de construction, rénovation, restauration, démolition, entretien d'équipements publics, bâtiments et infrastructures.

La Commune de Boucau est entrée au capital de cette SPL à hauteur de 5 actions soit 500 €.

Conformément à l'article L.1524.5 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), il revient aux collectivités actionnaires d'une Société Publique Locale (S.P.L.) de veiller à ce que les activités de leur opérateur soient conformes aux objectifs qui lui ont été assignés.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le rapport d'activités de la S.P.L. Pyrénées Atlantiques, portant sur l'exercice 2023, qui a été présenté par Monsieur DEVEZE, Administrateur représentant l'Assemblée Spéciale au Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Spéciale qui s'est tenue le 4 juin dernier.

Objet :
Approbation du
rapport d'activité
de la SPL des
Pyrénées
Atlantiques –
Projet présenté
aux Assemblées
délibérantes des
collectivités
actionnaires
– Exercice 2023

Ce rapport porte notamment sur :

- La présentation de la SPL des Pyrénées Atlantiques ;
- L'organisation de la SPL ;
- Le bilan de la gouvernance ;
- Les principaux risques et contrôle dont fait l'objet la SPL ;
- La présentation des comptes.

**Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la
publication
le**

Le Conseil Municipal,

**Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,**

- Approuve le rapport d'activités 2023 de la SPL des Pyrénées Atlantiques.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 20/09/2024**

**Le Maire,
Francis GONZALEZ**



**La secrétaire,
Laurence GUYONNIE**

